

PROCES VERBAL N° 2023-04 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POISSON EN DATE DU 6 AVRIL 2023

Sous la présidence de Mme BONNOT Michelle, Maire de la commune.

Convocation adressée le 30 mars 2023

Sont présents : BONNOT Michelle, BODET Gérard, CLEMENT PORNIN Christèle, BERNARD Didier, PLURIEL Dominique, BOULOGNE Christophe, LORTON Corinne, AUDUC Jean-Marc, FARIZY Isabelle, MERLE Bernard, GUYOT de CAILA Mathieu, LABARGE-AUPECLE Mathilde, FORET Xavier.

Excusé(s) : MELINE Nicole, CHATILLON Yves,

Absent(s) : Néant

Pouvoir(s) : 2

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint, BERNARD Didier a été nommé(e) secrétaire de séance.

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion du 23.03.2023.

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT ANNEE 2023

Vu la validation des chiffres par la perception en date du 30 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 3 avril 2023,

Le budget primitif 2023 du service assainissement est présenté par chapitre. Le budget s'équilibre en section d'exploitation à hauteur de 56 479.00 €. La section d'investissement s'équilibre, quant à elle, à 16 608.00 €.

Les élus signent et arrêtent, en triple exemplaire, le budget 2023 du service assainissement présenté en l'état.

BUDGET PRIMITIF CHAUFFERIE ANNEE 2023

Vu la validation des chiffres par la perception en date du 30 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 3 avril 2023,

Ce budget s'équilibre en section d'exploitation à 74 069.00 € et en section d'investissement à 67 431.00 €. Il est présenté par chapitre.

Les élus signent et arrêtent, en triple exemplaire, le budget 2023 du service chaufferie bois présenté en l'état.

BUDGET COMMUNAL 2023

Vu la validation des chiffres par la perception en date du 30 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 3 avril 2023,

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 742 721.00 € et en section d'investissement à 258 736.00 €.

Les élus signent et arrêtent, en triple exemplaire, le budget 2023 du service communal présenté en l'état.

VOTE DES TAUX 2023

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les augmentations liées à l'inflation et pour éviter la baisse des dotations communales basées en partie sur l'effort fiscal, Madame le Maire propose d'augmenter les taux de 3 % pour cette année.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'augmenter les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

TAXES	BASES ESTIMEES 2023	TAUX	PRODUIT
Foncier Bâti	510 900	28.06 %	143 359
Foncier Non Bâti	194 700	24.01 %	46 747
Habitation	69 743	4.41 %	3 076
TOTAL			193 182

CHARGE Madame le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Virement d'une subvention d'équilibre au budget annexe "chaufferie chaleur bois"

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur le virement d'une subvention d'équilibre provenant du Budget Principal afin d'équilibrer le budget annexe "CHAUFFERIE CHALEUR BOIS".

Le montant de la subvention nécessaire à l'équilibre du Budget Annexe CHAUFFERIE CHALEUR BOIS s'élève à la somme de : 31 505.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le virement de la subvention d'équilibre d'un montant de 31 505.00 € du Budget Principal vers le Budget Annexe CHAUFFERIE CHALEUR BOIS.

Le CM :

- dresse la liste des subventions pour l'année 2023 pour un montant de 5 000€.

Renouvellement signature contrat d'entretien avec GF Thermi pour le suivi de la chaufferie bois :

Ce point est ajourné par manque d'éléments, il sera revu au prochain conseil.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Bâtiments communaux : BODET Gérard informe le conseil que l'entreprise Comte et Marcelino est intervenue sur les vitraux de l'église. Le 9 mai, un diagnostic va être réalisé par la chambre des métiers et de l'artisanat à la boulangerie afin d'évaluer d'éventuels travaux.

Ecole : Dominique PLURIEL donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du 23 mars 2023.
Actuellement l'école compte 52 élèves ; à la rentrée de septembre, ils seront 53 élèves.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS

Le CM prend connaissance des réunions auxquelles ont participé les élus depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le CM :

La mairie sera fermée du 11 au 14 avril 2023 pour congés annuels.

Monsieur le Sous-Préfet David ROCHE sera sur notre commune le 4 mai à partir de 9h30. Le programme a été transmis à ses services.

Pour le cinéma en plein air du 9 août 2023 à POISSON, organisé par la Communauté de Communes du Grand Charolais, le conseil municipal a sélectionné 3 films :

- 1) Ni vu ni connu
- 2) La gloire de mon père
- 3) Le château de ma mère

Un seul film sera choisi en fonction des réponses des autres communes participantes.

L'animation sera faite sur la place du village par l'association des conscrits de POISSON à partir de 18h30 avec jeux extérieurs, pétanque, molky, jeux de société, avec restauration rapide. Des tables seront dispersées dans les endroits ombragés, tout ceci dans une ambiance champêtre.

Le prochain conseil aura lieu le 25 mai 2023 à 20h30.

Fait à Poisson, le 06/04/2023
Séance levée à 23h40

Le Maire,
Michelle BONNOT



Le secrétaire de séance